

**GOVERNANCE LOCALE, ACTION PUBLIQUE ET
NOUVELLES VARIABLES DE DEVELOPPEMENT**

Les relations localisées comme fondements de la compétitivité territoriale, l'existence de forces d'agglomération, ou l'effet territoire comme spécificité de chaque lieu sont parmi les apports importants d'une économie territoriale en cours de constitution (Pecqueur et Rousier 2003, Courlet 2008). L'enjeu de l'analyse de ces processus n'est pas seulement d'expliquer l'apparition de cas particuliers qui se juxtaposeraient avec les formes non spatiales dominantes d'organisation. Le territoire n'est pas un morceau de nation, mais une dynamique de coordination d'acteurs qui a sa place dans l'émergence de nouvelles régulations dans la période actuelle. Ces apports théoriques permettent de reconnaître des construits socio-économiques et institutionnels ancrés spatialement, qui constituent aujourd'hui des niveaux de régulation infranationaux. L'analyse des dynamiques économiques locales met en avant les mécanismes de coordination qui se construisent entre acteurs.

L'approche par les territoires rompt avec l'alternative Etat-marché des stratégies classiques de développement. Entre les deux, on trouve l'action des acteurs publics, privés et mixtes, l'Etat étant de plus en plus en soutien des initiatives des acteurs locaux. En fait, le territoire est une organisation spécifique où se combinent les stratégies privées et les interventions publiques donnant lieu à la gouvernance territoriale (locale).

Le thème de la gouvernance locale rend compte de la recherche de nouveaux modes d'organisation territoriale et d'une conception moderne du management local transcendant les politiques sectorielles. Cette expression qui nous vient des sciences politiques (discipline dans laquelle elle vise les

nouvelles formes de gouvernement) souligne le caractère composite du système d'action présidant à l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique. La gouvernance territoriale signifie une mutation du principe de politique économique conçue, dans l'optique keynésienne, comme une action exogène visant à modifier les flux macro-économiques en vue d'un déplacement des équilibres et reposant sur le principe de généralité catégorielle.

On passe des politiques publiques à l'action publique. Cette dernière implique les acteurs locaux et non une instance coercitive extérieure. Elle peut concerner des acteurs privés dès lors qu'ils se coordonnent pour produire des services collectifs. L'action publique peut être considérée comme l'expression de la gouvernance territoriale et combine les initiatives des autorités publiques avec celles des acteurs privés dans une production globale de biens et de services mixtes.

La gouvernance territoriale signifie, de nouvelles perspectives pour l'action publique avec la territorialisation de celle-ci, l'activation de la proximité géographique à travers des actions collectives. La gouvernance territoriale ne se décrète pas, elle est un construit dans lequel les institutions sont largement imbriquées jouant en quelque sorte un rôle d'intermédiation (I).

Le processus de gouvernance territoriale permet d'articuler entre eux les acteurs situés sur le même site géographique, mais aussi, simultanément, il relie les acteurs locaux et les niveaux macro-économiques nationaux et mondiaux. La gouvernance locale est un processus de gestion des tensions entre le local et le global. Elle invite le territoire à devenir la cible de l'action publique à travers la promotion d'expériences telles que les grappes d'entreprises, les systèmes productifs localisés ou les pôles de compétitivité (II).

Enfin, la gouvernance locale participe de la construction de territoires qui rivalisent et coopèrent entre eux, en bâtissant leur avantage compétitif. **II s'agit d'une construction à partir d'avantages créés et non innés.** Et cela profite à l'économie tout entière, si l'on partage une vision du développement en tant que processus qui évolue «par le bas», et non point en tant que processus défini du point de vue quantitatif au niveau macro-économique et attribué ensuite par quotas aux territoires individuels dans une vision «compétitive», aboutissant finalement à un jeu à somme nulle. Cela conduit à considérer de nouvelles variables de développement (III)

De nouvelles perspectives pour l'action publique

Les nouvelles territorialités de l'action publique

Il est clair que se dessine un mouvement fort de territorialisation de l'action publique. La décentralisation, par exemple, en France, n'est pas la simple translation homothétique d'un système d'action politique du haut vers le bas. Elle signifie bien au contraire, l'ouverture d'un processus de redéfinitions des normes, outils, des configurations d'acteurs antérieurs, processus constitutifs du phénomène de territorialisation de l'action publique.

Les politiques de développement territorial témoignent d'un changement dans la façon de concevoir l'action publique (Douillet 2005):

- le développement local ne correspond pas à un domaine d'intervention publique bien délimité. On propose une démarche, des règles organisées et des ressources devant permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de développement. Surtout, il s'agit de constituer un territoire. Celui-ci est alors envisagé, à la fois, comme une entité spatiale et comme une scène de concertation,
- le territoire promu par ces politiques se veut très différent des territoires politico-administratifs existants.

Finalement, dans la construction des politiques publiques, non seulement, le territoire importe, mais il tend à structurer profondément celles-ci. Par exemple, dans les nouvelles politiques urbaines, d'objet passif et nié de l'Administration (faire la ville), le territoire apparaît désormais comme un objet avec lequel il faut compter (faire avec la ville) et qui devient un facteur de recomposition des logiques d'acteurs (Jacquier 2005).

L'activation d'une dynamique de proximité au travers de l'action collective.

La gouvernance locale, explicitement pour l'économie, implicitement pour les approches politiques, repose sur l'activation de relations de proximité. L'action publique locale n'engage pas la seule responsabilité des institutions publiques locales; elle est la résultante d'un processus de coopération ou de coordination entre de nombreux acteurs et opérateurs. Si la collectivité locale garde un rôle d'orientation et de pilotage, elle compose avec d'autres institutions, publiques ou privées, obéissant à leurs propres logiques d'intérêt et/ou exerçant des responsabilités sur des domaines de compétence tantôt partagées, tantôt disputés, mais jamais absolument étanches et autonomes.

Les processus de décision locaux renvoient à des formes d'action collective reposant sur des jeux de négociation, de compromis, d'alliances, qui supposent l'activation de relations et de réseaux divers. Ces mécanismes se rattachent tout d'abord à la proximité géographique des acteurs locaux. C'est en effet du fait de leur ancrage territorial que les acteurs se rencontrent, dans le mesure cependant où leurs intérêts respectifs peuvent relever de décisions locales, qui les amènent à s'engager dans des démarches locales de pilotage de développement. La proximité géographique est donc un préalable, puisque c'est elle qui définit la nature de l'intérêt à agir et fonde l'implication locale des acteurs.

Cette proximité géographique cependant ne joue ici que comme élément de contexte et de cadrage: les mécanismes d'action collective

s'appuient avant tout sur l'activation d'une proximité organisée selon différentes logiques. Les échanges entre acteurs prennent place au sein de réseaux d'influence ou d'instances plus ou moins formalisées de concertation, qui relèvent d'une logique d'appartenance: clubs d'entreprises, associations de développement, réseaux professionnels ou amicaux, etc. La simple appartenance au territoire peut également être le ferment identitaire de l'engagement dans l'action selon une logique de similitude.

Plusieurs modalités pratiques caractérisent les différents processus opérationnels dans lesquels s'engagent les acteurs et opérateurs locaux au non de la gouvernance:

1. la formalisation des coordinations par les procédures contractuelles. La contractualisation est une des modalités pratiques la plus répandue dans lesquelles s'engagent les acteurs locaux au nom de la gouvernance territoriale. Par ces pratiques, l'Etat ou d'autres institutions publiques organise et formalise ses relations avec des partenaires publics ou privés. En France, la décentralisation, en accroissant l'autonomie des différentes collectivités territoriales a fait de la démarche contractuelle une solution privilégiée. Il ne faut pas oublier non plus l'influence de l'Union Européenne dans cette évolution à travers sa politique régionale et ses programmes type LEADER. De là sont nés les contrats de plan Etat-région (CPER), la mise en place des nouveaux contrats de pays, contrats d'agglomération et contrats de ville...

Cette idée de contrat a été reprise dans certaines régions comme la Région Rhône-Alpes avec les contrats globaux de développement ou contrat de développement Rhône-Alpes. Ceux-ci, fortement inspirés du modèle de districts industriels et de SPL, impliquent une articulation spécifique entre le milieu économique et les autorités politiques. L'idéal régional annoncé par les autorités régionales au moment du lancement du processus s'appuie sur l'idée de confier aux autorités locales un rôle dirigeant, créer un partenariat,

offrir des possibilités aux différents acteurs, les tâches de l'Etat restant discrètes. L'un des premiers actes d'un contrat global de développement est la réalisation d'un diagnostic socio-économique qui a pour objectif de repérer les enjeux du territoire et de préparer les choix de développement. La méthode adoptée est celle de l'analyse stratégique avec une répartition des rôles et une stratégie affirmée à moyen terme. Les contrats sont signés entre l'autorité régionale et une instance représentant les acteurs portant le projet de développement local.

2. les coordinations résiliantes telles que les réseaux de villes;
3. les dispositifs de démocratie participative, valorisées et renforcées ces dernières années par l'émergence de nouvelles politiques: politique de la ville, conseils de quartiers, pays et conseils de développement.

Expériences en cours et outils de développement territorial: les systèmes productifs localisés et les pôles de compétitivité.

Le territoire peut devenir la cible de l'action publique. L'exemple en est donné par la politique des grappes sectorielles ou d'entreprises fort répandues dans les pays développés (OCDE 2006). Les grappes sectorielles ou d'entreprises peuvent être définies comme des concentrations géographiques de un ou, le plus souvent, de plusieurs secteurs au sein desquels les entreprises et d'autres acteurs des systèmes spatio-économiques interagissent de manière formelle ou informelle au niveau de leurs activités. Une grappe sectorielle est à la fois fonctionnelle (du point de vue économique) et spatiale.

Les politiques de grappes constituent par elles-mêmes une approche globale puisqu'elles rassemblent des instruments de politique distincts. Ces politiques, différentes des politiques sectorielles classiques ou des politiques régionales (ou métropolitaines) fortement axées sur les infrastructures physiques, sont particulièrement attentives à établir des liens entre les acteurs locaux et, de manière plus générale, à développer le capital social.

Les politiques efficaces de grappes doivent intégrer différents aspects du développement régional dans un cadre global comprenant, par exemple, l'innovation technologique, les avantages régionaux en matière de productivité. Elles doivent aussi trouver un équilibre entre secteurs en croissance et secteurs en déclin. La politique de grappes peut englober toutes les activités d'une chaîne d'approvisionnement plutôt qu'un secteur déterminé comme c'est le cas des «métadistricts» de petites et moyennes entreprises à Milan et en Lombardie.

L'approche est horizontale et privilégie les relations intersectorielles et les réseaux d'entreprises au niveau local. Mettre l'accent sur le territoire signifie la mise en cohérence de différentes politiques sectorielles (environnement et agriculture, urbanisme et industrie, recherche et industrie, tourisme et artisanat etc.) Les modes et les moyens de cette coordination peuvent varier et tendent à s'imposer face à des cultures et des logiques sectorielles fortes. La coordination permet d'optimiser les services rendus aux entreprises et les investissements et conduit à mettre l'accent sur l'environnement des entreprises.

Les politiques de promotion des SPL et des pôles de compétitivité par la DATAR, devenue en 2007 la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la compétitivité des Territoires) en France illustrent cette nouvelle orientation de l'action publique.

La promotion par la DATAR des systèmes productifs localisés (SPL). Avec la promotion des SPL à la fin des années 90, la DATAR visait comme objectif premier la réduction des coûts de production des entreprises en mutualisant les moyens de production et en jouant sur les effets de synergie dus aux effets de proximité. Le principe de l'appel à projet a été arrêté en 1997. Il trouve ses fondements théoriques dans divers travaux au Commissariat au Plan et à la DATAR entre 1995 et 1997, ainsi que des

recherches sur les phénomènes de concentration de l'activité, recherches nombreuses en France et à l'étranger au cours de cette période.

Les premiers appels à projets lancés en 1998 et 1999, s'adressaient à des territoires présentant les trois caractéristiques suivantes:

- une activité spécialisée et concentrée autour d'un même secteur ou d'un même couple produit-marché,
- des relations interentreprises denses,
- une ou plusieurs structures d'animation ou des opérateurs qualifiés pour encourager les interactions entre entreprises et institutions locales.

Le caractère relativement souple des premiers appels à projet a conduit à soutenir des démarches peu viables. La politique des SPL a été transformée en appel à projets permanents dont le cahier des charges est devenu plus contraignant. En particulier, un diagnostic du secteur d'activité concerné et des gages concernant la crédibilité des collaborations envisagées sont demandés. Au total, c'est environ une centaine de projets qui ont été accompagnés.

Comme on le voit, il ne s'agit pas de fabriquer des systèmes productifs locaux, comme, certaines critiques l'ont affirmé; il s'agit de s'appuyer sur des contextes locaux favorables. Les SPL semblent destinés à renforcer des clusters déjà existants; le SPL ne crée pas un nouveau cluster mais est «un moment dans une histoire collective engagée bien avant lui». Ceci expliquerait que la politique des SPL ait peu d'effets sur la productivité des entreprises, pas plus sur la localisation des activités. Le passage en SPL ne semble pas avoir favorisé nettement l'accroissement de la taille du cluster et ne l'a pas rendu plus attractif.

Cependant, un premier constat qui s'impose après une dizaine d'années de fonctionnement et d'accompagnement est que l'organisation en SPL s'est maintenue et renforcée pour la quasi-totalité d'entre eux. Les SPL aidés totalisent aujourd'hui environ 520 000 emplois et 18000 entreprises.

Les pôles de compétitivité

En France, la sémantique territoriale vient de s'enrichir d'un nouveau concept: le pôle de compétitivité. S'inspirant du rapport de Christian Blanc (2004), le CIAT du 12 juillet 2005 en a labellisé 67; actuellement on compte 71 pôles de compétitivité. Il s'agit de faire émerger en France des «écosystèmes de croissance».

Un pôle de compétitivité peut se définir comme la combinaison sur un territoire donné d'entreprises, de centres de formation professionnelle, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale. Le pôle de compétitivité français ne se contente pas d'une juxtaposition d'acteurs économiques et scientifiques qui travaillent dans un même domaine, mais se fonde sur une démarche partenariale et sur la définition de projets communs et innovants. Il permet une véritable mise en commun des investissements productifs et, donc, des risques de l'innovation qui leur sont inhérents (Jacquet, Darmon, 2005). Pour la DATAR, initiateur de la politique des pôles de compétitivité, il s'agit d'une approche sélective et ciblée et il est autant question de compétitivité des entreprises que de compétitivité des territoires.

La stratégie des pôles de compétitivité marque une inflexion dans le processus d'adaptation du système productif.

Il reste également une inflexion notable dans la conception et les modalités de mise en œuvre d'une politique industrielle impulsée par la puissance publique. Il ne s'agit plus d'une politique industrielle animée par un ministère technique et concernant quelques grands groupes, voire un seul, d'obédience publique prenant, souvent, la forme d'un dialogue singulier mettant en scène les grands corps de l'Etat.

La politique des pôles résulte d'un appel à projets auxquels les industriels, grands ou petits, et les chercheurs ont voulu répondre en indiquant dès le départ les domaines d'actions stratégiques qui allaient structurer leurs actions au sein de leur communauté d'intérêt. Il ne s'agit pas, non plus, d'une politique de filière dominée par les relations «clients/fournisseurs» ou «partenariales» si l'on veut parler «moderne».

Il reste aussi que l'Etat a lui-même fait, il est vrai, sous la pression des acteurs industriels, une mini révolution copernicienne en mettant en place le «fonds unique interministériel».

Enfin, l'arsenal financier et fiscal mis au service de l'innovation s'est étoffé avec le rôle croissant d'Oseo et l'élargissement du crédit d'impôt recherche. La France est devenue en quelques années une sorte de paradis pour innovateurs.

Repenser les variables du développement

Atmosphère industrielle et effets relationnels

L'analyse des différentes formes de coordination territoriale des activités permet de rompre avec une longue tradition de modèles économiques de type fonctionnel qui attribuent un rôle déterminant à la présence de fonctions économiques privilégiées basées sur les facteurs de production classiques que sont le capital et le travail, et de secteurs avancés, définissant une hiérarchie des pays et une évolution par stade de développement obligatoire pour les pays et les régions les moins avancés.

Cette analyse permet de mettre l'accent sur une première série d'avantages liée au rassemblement des ressources humaines spécifiques, notamment à travers la constitution de marchés locaux de travail qualifié. Ceci renvoie à l'environnement social des forces économiques, résumée par la fameuse notion d'atmosphère industrielle de Marshall (1919). Cette atmosphère industrielle est un facteur d'osmose et de transmission des compétences et des connaissances dans le temps au sein des systèmes... **et**

lorsque ces systèmes sont bien installés en un lieu, c'est pour un bon bout de temps, autrement dit l'atmosphère industrielle n'est pas délocalisable.

Cette analyse permet de souligner un autre aspect à savoir le caractère relationnel des processus de développement. On peut dire que l'efficacité repose beaucoup plus sur des effets relationnels que sur des effets traditionnels de productivité, comme ceux qui expliquent la baisse des prix; elle s'exprime notamment à travers l'apprentissage et le partage d'expériences (Veltz 2002) Ces effets relationnels sont difficiles à programmer de manière stable surtout dans le domaine de la connaissance et de l'innovation, ceci renforce l'importance de la proximité. A côté d'autres organisations (grandes firmes par exemple), le territoire peut être un fournisseur privilégié de ressources relationnelles et d'organisation. Notamment, le passage à un capitalisme intensif en connaissance (Florida, 2003) dépasse la stratégie individuelle des firmes.

La pensée scientifique bouillonne mieux dans des lieux définis où la mise en commun des ressources techniques et les capacités d'échange intra et transdisciplinaires sont facilitées par la proximité. Les ressources relationnelles apportées à la société sont celles qui résultent, en général, de processus de long terme. Elles ne peuvent se construire et se déployer que dans la durée. Cela conduit à une interprétation «relationnelle» des lieux et des territoires en développement, faisant une référence explicite au changement plus qu'à la permanence, aux discontinuités et aux fractures possibles plus qu'à la continuité et à l'évolution linéaire. Les lieux et les espaces où se déroule le développement doivent être envisagés comme un devenir et non comme une réalité donnée, rigidement localisable et déterminable sur le papier.

Cela nous amène à ne plus penser le territoire comme stock de ressources, mais comme facteur d'organisation et d'élévation des

compétences. Cela signifie que le territoire doit jouer un rôle essentiel dans le rapprochement des deux grands systèmes d'apprentissage que sont l'école et les entreprises. Une autre conséquence majeure tient au fait que le niveau d'organisation de la firme est en réalité largement imbriqué avec le niveau d'organisation de son environnement, notamment de proximité, qu'il s'agisse de l'environnement économique ou de l'environnement institutionnel.

Revisiter la notion de ressources

Nous venons de voir qu'on ne pouvait pas réduire le territoire à un stock de ressources. L'une des questions importantes qui est alors posée est celle de la continuité, de l'articulation entre le territoire et les ressources. Autrement dit, la coordination des actions et des attentes des acteurs d'un territoire est synonyme d'un processus de révélations des ressources de toute nature de celui-ci.

Ainsi est-on fortement invité à dépasser une approche triviale de la ressource qui se contente de recenser l'existant et d'en déduire un potentiel imaginaire de développement (Crevoisier, Kébir 2004) Il ne suffit pas d'avoir des ressources pour se développer. Avec ses ressources minières le Congo le serait déjà.

Le processus de développement est un processus de révélation des ressources de toute nature. Il y a des ressources données considérées comme un stock et indépendamment de la production et des ressources construites en liaison avec la dynamique de développement. Les ressources intentionnellement construites peuvent l'être sur des composantes matérielles (matières premières, faune, flore, patrimoine...) et/ou idéelles (authenticité, histoire...)

Ainsi à l'état initial la ressource peut ne pas exister matériellement ou être latente (potentiel qui n'a pas été identifié comme ressource possible). (Gumuchian, Pecqueur, 2007).

La ressource en l'état peut être révélée par l'intention des acteurs. Ainsi autour de Grenoble, les chutes d'eau qui ont toujours existé ont été utilisées par A.Bergès pour en faire de la houille blanche et la base de l'hydroélectricité. La ressource à l'état peut être révélée par le changement de contexte comme les questions d'environnement. Ainsi, dans le Nord-Est brésilien, la mamona, considérée comme une mauvaise herbe par les paysans est révélée comme ressource en étant transformée en huile végétale pour la production de biodiesel (Azevedo et ali, 2009)

Conclusion: pour une définition dynamique de la gouvernance locale, comme produit de l'interaction entre acteurs

On peut dire que les stratégies de développement concernant les territoires conduites jusqu'à une date récente l'ont été, pour une majorité d'entre-elles, de manière statique et de façon «militariste».

Tout d'abord, les ressources des acteurs sont considérées comme détenues par ceux-ci dès le début du processus de développement. On est en présence d'une vision statique où les ressources (matérielles, humaines, financières...) sont comme des entrants dans le processus de développement et sont complètement appréhendées et maîtrisées par les acteurs. La vision est aussi «militariste» car la mobilisation des ressources est faite dans une optique stratégique et rationnelle afin de nouer des alliances avec d'autres acteurs afin d'élargir la capacité d'action. Cette lecture ne permet pas de rendre compte que les interactions entre acteurs au cours d'un processus de développement sont une ressource en soi.

Les interactions sociales qui accompagnent le développement des territoires que nous observons (districts industriels, SPL, pôles de compétitivité...) de certains plans urbains ou de projets de territoire, représentent en soi une ressource pour renforcer l'intégration des systèmes d'acteurs.

- en premier lieu, au cours de ces interactions entre élus, hauts fonctionnaires, techniciens, acteurs économiques et sociaux se produit un apprentissage des règles politiques et des règles techniques en présence. Au fil des interactions, se construit un mécanisme de régulation qui s'apparente davantage aux régulations communautaires basées sur l'établissement de relations de confiance et de solidarités sociales qu'aux régulations politico-institutionnelles basées sur l'injonction et la coercition,
- en deuxième lieu, les interactions entre acteurs sont la meilleure façon de construire collectivement les problèmes et leurs solutions. Par exemple, la conduite de démarches de diagnostic de territoires interactives prend le pas sur la conduite d'études,
- enfin, les interactions deviennent un processus de légitimation des décisions politiques.

BIBLIOGRAPHIE

1. AZEVEDO B., COURLET C., ARAUJO DE MORAES FILHO R. (2009) Territoire et développement économique au Brésil. Les arrangements productifs locaux au Pernambuco. L'Harmattan
2. BAREL Y. (1990), Territoires et corporatismes. *Economie et Humanisme*, n° 314 pp. 60-70
3. BLANC CH. (2004), Pour un écosystème de la croissance. Rapport au premier ministre. Paris, La Documentation Française, p.81
4. COURLET C. (2008) L'économie territoriale, PUG, p.135
5. DOUILLET A. C (2005). Les politiques contractuelles de développement rural: désectorisation ou design territorial sous la direction de A.Faure, A.C.Douillet in *L'action publique et la question territoriale* PUG
6. FAURE ET A. C DOUILLET, dir. (2005) *L'action publique et la question territoriale* PUG p.300
7. FLORIDA R. (2003), *The rise of the creative class*, New York, Basic Books.
8. GOVERNA F. (2007), Sur le rôle actif de la territorialité. Repenser la relation entre territoire, acteurs et pratiques sociales In : Gumuchian et Pecqueur, *La ressource territoriale*, Economica-Anthropos.
9. GUMUCHIAN H. ET PECQUEUR B. Eds (2007), *La ressource territoriale*, Paris, Economica - Anthropos, p.252
10. JACQUET N., DARMON D. (2005), *Les pôles de compétitivité—le modèle français*, La documentation Française.

11. JACQUIER C. (2005) Le sectoriel et le territorial comme enjeux du développement urbain sous la direction de A. Faure et A. C Douillet, in: L'action publique et la question territoriale PUG
12. MARSHALL A. (1919), *Industry and Trade*, Traduction française, 1934, Editions Marcel Giard, Paris
13. OCDE (2006), *Villes, compétitivité et mondialisation – examens territoriaux*.
14. PECQUEUR B. ROUSIER N. (2003), *L'économie territoriale à l'IERPD Grenoble*, in *Le territoire en sciences sociales*, M. De Bernardy et B. Debarbieux (eds), MSH-Alpes.
15. VELTZ P. (2002), *Des lieux et des liens*, Ed L'Aube

RESUME

Dans ce texte, l'auteur s'interroge sur les concepts de territoire et de gouvernance locale. Le territoire n'est pas un morceau de nation, mais une dynamique de coordination d'acteurs. L'approche par les territoires rompt avec l'alternative Etat-marché des stratégies classiques de développement. Le thème de la gouvernance locale, quant à lui, rend compte de la recherche de nouveaux modes d'organisation territoriale et d'une conception moderne du management local transcendant les politiques sectorielles. Dans ce sens, le territoire peut devenir la cible de l'action publique. L'exemple en est donné par la politique des grappes sectorielles ou d'entreprises répandues dans les pays développés.

SUMMARY

The author gets to the bottom of the following notions: territory, its local administration and studies the classic approach to development as well as the territorial approach, that is new, on the example of sector policy and enterprises in the developed countries.